

**PROCEDURE D'ADMISSION
EN FORMATION D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
(D.E.A.M.P.)**

PROMOTION 2011

**Date limite de dépôt des dossiers :
Formation initiale : le 17 septembre 2010
Formation en cours d'emploi : 22 octobre 2010**

Les principaux secteurs d'intervention des AMP sont dans des institutions telles que :
Maisons d'accueil spécialisées (MAS), Instituts médico-éducatifs (IME), Instituts d'Education motrice (IEM), Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants, Foyers d'Hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie, Foyers d'accueil médicalisés, Foyers occupationnels pour adultes (FOA), Foyers d'insertion et de transition (FIT), Maisons de retraite, Services de long séjour, Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), Centres hospitaliers spécialisés (CHS), Hôpitaux psychiatriques, SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile, institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...).

I - CONDITIONS GENERALES

Le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, de niveau V, est institué par le décret du 2 mars 2006 et réglementé par l'arrêté du 11 avril 2006

Accès au diplôme :

- **formation initiale**
- **formation en cours d'emploi**
- **V.A.E.**

II – CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission à l'INSTITUT SAINT-SIMON est organisée conformément à la procédure prévue à l'Article 2 de l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et au dossier d'agrément de l'INSTITUT SAINT-SIMON.

Les conditions requises sont :

- ***Etre âgé de dix-huit ans au moins*** à la date d'entrée en formation.
- ***Avoir déposé un dossier d'inscription*** complet dans les délais prévus
- ***Etre déclaré admis*** par la Commission d'admission
- ***Disposer du financement*** du coût pédagogique
- **Pour les salariés, avoir l'accord de l'employeur** pour suivre la formation d'AMP durant la période considérée.

III – EPREUVES D'ADMISSION

Le centre de formation organise le déroulement et les modalités des épreuves d'admission. Elles comprennent :

- **une épreuve écrite d'admissibilité** : d'une durée d'1h30. Elle consiste en un questionnaire relatif à l'actualité sociale, économique, médicale, familiale, pédagogique, comportant 10 questions.

Les candidats doivent avoir une note au moins égale à la moyenne (10/20) pour accéder à l'épreuve orale.

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :

- DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile,
- Diplôme professionnel d'aide soignant,
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,
- BEP carrières sanitaires et sociales,
- BEPA option services aux personnes,
- BAPAAT,
- CAP Petite Enfance,
- CAPA Services en milieu rural,
- Diplôme d'Etat d'assistant familial,
- Titre assistant de vie aux familles

- **une épreuve orale d'admission** : un entretien de 20 minutes, sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Durée de validité de la décision d'admission :

- report possible 3 ans maximum pour absence de financement (demande de CIF en attente)
- report possible 1 an en cas de force majeure (maladie, maternité, demande motivée)
⇒ Toute demande de report doit faire l'objet d'une demande écrite annuelle, accompagnée d'un justificatif.

Obligation de repasser la sélection après 3 ans.

- **Pour le cursus en voie directe : L'admission en formation, validée lors des épreuves écrite et orale n'est valable que pour l'année en cours.**

L'inscription dans le centre de formation ne sera définitive qu'après la notification d'un résultat positif aux épreuves d'admission (liste arrêtée par la commission d'admission composée du directeur de l'établissement, du responsable de la formation et d'un professionnel) et une confirmation écrite du candidat

IV – LA FORMATION

Elle comporte **495 heures d'enseignement théorique** en centre de formation et **des stages de formation pratique** :

La formation théorique se décompose en six domaines de formation :

DF1 : Connaissance de la personne	105 h
DF2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne	90 h
DF3 : Animation de la vie sociale et relationnelle	70 h
DF4 : Soutien médico-psychologique	125 h
DF5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé	70 h
DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle	35 h

La formation pratique :

Elle est dispensée au cours de stages au sein de sites qualifiants, selon les modalités suivantes :

	VOIE DIRECTE	COURS D'EMPLOI Secteur médico-social et sanitaire	
	<u>Formation initiale</u>	<u>Formation continue pour les candidats en fonction d'AMP</u> dans leur établissement employeur	<u>Formation continue pour les candidats qui ne sont pas en fonction d'AMP</u> dans leur établissement employeur
Durée de formation :	12 mois	23 mois	23 mois
Formation théorique à l'Institut Saint-Simon	495 heures	495 heures	495 heures
Formation pratique hors établissement employeur	840 heures (2 fois 420 heures)	140 heures auprès d'un public différent du terrain employeur	840 heures (2 fois 420 heures) auprès d'un public différent

Allègements :

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés, selon les textes, à certaines personnes titulaires de diplômes du secteur social :

(DEAVS mention complémentaire aide à domicile, DP d'aide soignant, DP d'auxiliaire de puériculture, BEP carrières sanitaires et sociales, BEPA option services aux personnes, BAPAAT, CAP Petite Enfance, CAPA services en milieu rural, DEAF, Titre assistant de vie) :

- Pour bénéficier d'***allègements*** de formation les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de la branche datant de moins de 3 ans. **Tout allègement est soumis à une demande écrite au Directeur de l'Institut.**
- Les ***dispenses*** de formation sont automatiques.

V – SANCTION DE LA FORMATION

Les candidats sont présentés au DEAMP par l'Institut de formation.

Composition du jury :

- **Président** : Directeur Régional Jeunesse et Sport – Cohésion sociale ou son représentant.
- **Membres** :
 - Formateurs issus d'établissements préparant le DE AMP,
 - Représentants de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale et médico-sociale,
 - Représentants du secteur professionnel (employeurs et salariés), pour un quart.

Les candidats dont les six domaines de certification sont validés obtiennent le Diplôme d'Etat d'AMP.

Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de formation.

Nature des épreuves :

DF1 : épreuve écrite de contrôle des connaissances

DF2 : épreuve orale à partir de la monographie d'intervention professionnelle
évaluations des stages ou de l'exercice professionnel

DF3 : épreuve orale à partir d'un projet d'animation

DF4 : épreuve écrite de réflexion sur une problématique professionnelle
évaluations des stages ou de l'exercice professionnel

DF5 : épreuve orale à partir de la monographie du projet personnalisé

DF6 : épreuve écrite de contrôle de connaissances

VI – COUTS DE LA FORMATION

- Frais de dossier : 27 €

Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas. Ils ne seront pas remboursés

- Frais d'admission : 84 €

Un candidat ne peut pas être inscrit aux épreuves d'admission s'il n'a pas acquitté les frais d'admission au préalable, par chèque ou en espèces (pas de paiement employeur sur facture)

L'encaissement par l'Institut Saint-Simon se fera à la date butoir d'inscription.

Les frais de sélection restent acquis, en cas d'absence aux épreuves. A noter qu'en cas d'échec ou de réussite aux épreuves d'admission, la totalité des sommes est retenue.

- Frais de formation 2011 : 5700 €

Répartition de la facturation des frais de formation par l'Institut Saint-Simon :

- chaque semestre

- pour le solde, à la fin de la formation.

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation. Ces personnes ne seront pas présentées au diplôme préparé.

➤ Une caution de 50 € pour l'utilisation de la bibliothèque, (chèque impérativement émis par le stagiaire), sera demandée lors du premier regroupement.

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans les dossiers d'inscription

- le règlement des frais d'admission.

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la notification écrite d'un résultat positif aux épreuves d'admission
- le retour du bulletin réponse confirmant la demande d'inscription
- le retour de la convention ou du contrat de formation professionnelle signé
- la signature du règlement intérieur.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Date limite de dépôt des dossiers :
Formation initiale : le 17 septembre 2010
Formation en cours d'emploi : 22 octobre 2010

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation*
 - Le formulaire d'inscription complété et signé**
 - La photocopie recto verso de votre carte d'identité (pièce en cours de validité)**
 - 4 photos d'identité** (portant votre nom au dos), dont une collée sur le dossier de candidature
 - 3 enveloppes timbrées au tarif normal libellées à votre adresse, format 16x 23.**
 - La copie de vos diplômes** (pour les diplômes étrangers, une attestation d'équivalence)
 - Un certificat médical de non contagion**
 - Un certificat de vaccinations : BCG, DT POLIO**
 - Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEEA- INSTITUT SAINT-SIMON :**
 - Les frais de dossier : 27 €
 - Les frais d'admission : 84 €
 - *Pour les salariés :**
 - L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe), précisant obligatoirement :*
 - * la nature du contrat de travail et le poste occupé
 - * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
 - * les périodes de date à date (seulement pour les CDD, Contrats de Professionnalisation,...)
 - * Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation, et ce pour chaque année de formation.
 - La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.***
 - * Pour les personnes finançant tout ou partie de la formation :**
 - L'acte d'engagement de l'élève- financement individuel***
- Toutes ces pièces sont à insérer dans la chemise « dossier d'inscription »

ATTENTION : Seuls les dossiers complets seront pris en considération

Les personnes non admises qui souhaitent récupérer les pièces constitutives de leur dossier d'inscription doivent :

- soit adresser une demande accompagnée d'une enveloppe grand format à leur adresse, timbrée au tarif en vigueur (lettre 5-100g)
- soit venir à l'Institut Saint-Simon

Les dossiers seront détruits dans un délai de 3 mois après affichage des résultats de l'admission

DECRET N°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

[Tapez un texte]

DOSSIER de CANDIDATURE
Formation d'Aide Médico-Psychologique
Promotion 2011

A renvoyer à l'Institut Saint-Simon selon le centre de formation choisi *
(pour Rodez, envoyer au Séquestre)

- Institut Saint-Simon – Avenue du Général De Croutte - **31100 TOULOUSE**
- Institut Saint-Simon – Le Prestil – **81990 LE SEQUESTRE (Albi)**
- Institut Saint-Simon en Partenariat avec l'ADAPEAI-12 et le GRETA-Rouergue- **RODEZ**
- Institut Saint-Simon – IUT – 1, rue Lautréamont – BP 1624 – **65016 TARBES**

* cocher la case

Le Centre de Formation se réserve la possibilité de déterminer le lieu de formation en fonction de l'équilibre des effectifs et au vu des situations géographiques des candidats

Formation initiale Formation en cours d'emploi : - en fonction d'AMP - non fonction d'AMP

Candidat :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Mail :

N° sécurité sociale

Photo
à
coller ici

Etablissement employeur : Dénomination :

Adresse :

Tel : **Fax :** **Mail :**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

Réservé au Centre de Formation : **ID convention :**



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

**Réservé au Centre de Formation :
SUIVI DU DOSSIER DU STAGIAIRE**

- Une lettre de motivation
 - Le formulaire d'inscription complété et signé
 - La photocopie recto verso de votre carte d'identité (pièce en cours de validité)
 - 4 photos d'identité (portant votre nom au dos), dont une collée sur le dossier de candidature
 - 3 enveloppes timbrées au tarif normal libellées à votre adresse, format 16x 23.
 - La copie de vos diplômes (pour les diplômés étrangers, une attestation d'équivalence)
 - Un certificat médical de non contagion
 - Un certificat de vaccinations : BCG, DT POLIO
- Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEAA-INSTITUT SAINT-SIMON :**
- Les frais de dossier : **27 €** - Les frais d'admission : **84 €**
- *Pour les salariés :**
- L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe)**, précisant obligatoirement :
 - * la nature du contrat de travail et le poste occupé
 - * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
 - * les périodes de date à date (seulement pour les CDD, Contrats de Professionnalisation,...)
 - * Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation, et ce pour chaque année de formation.
 - La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.**
- * Pour les personnes finançant tout ou partie de la formation :**
- L'acte d'engagement de l'élève- financement individuel**

OPCA de l'établissement employeur :

DEVIS délivrés :

Devis 1 fait le : pour quel organisme ?

Devis 2 fait le : pour quel organisme ?

Convention de formation : Envoyée le :
Retournée signée

Contrat de formation professionnelle Envoyé le :
Retourné signé

Documents administratifs liés aux statuts des élèves :

◆ **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :**
Prise en charge OPCA
Double du contrat de travail

◆ **Autre contrat (précisez) :**
- durée :
- photocopie contrat
- prise en charge formation

◆ **CIF** Prise en charge OPCA

SI ABANDON : lettre reçue le :

En cas de REDOUBLEMENT Avenant convention envoyé le :
Retourné signé

OBSERVATIONS (lors de la rentrée administrative et suivi)



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

FORMATION D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE :

Choix de la voie de formation:

- formation initiale (12 mois) - sans employeur
 formation en cours d'emploi (23 mois), en fonction d'AMP
 formation en cours d'emploi (23 mois), autre fonction
- } secteur médico-social ou sanitaire

ETAT CIVIL

NOM d'usage : Prénom:

NOM de naissance :

Date et lieu de naissance : Sexe : M F

Département ou Pays de naissance : Nationalité :

(si vous êtes étranger, copie certifiée conforme par la structure du titre vous autorisant à exercer une activité professionnelle)

Situation de famille

marié - célibataire - concubinage - PACS - veuf(ve) séparé(e) - divorcé(e)

Nombre d'enfants à charge :

Profession des parents : père : mère :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

SCOLARITE

CLASSE FREQUENTEE	ANNEE	DIPLOME OBTENU (date d'obtention)
1er CYCLE 6ème 5ème 4ème 3ème		
2ème CYCLE 2de 1ère Terminale*		*Veuillez préciser la série du baccalauréat
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		

Date de sortie de formation initiale :

Date de sortie du système scolaire :

Avez-vous interrompu vos études pendant plus d'un an pour travailler ?

OUI NON

Possédez- vous l'un des diplômes suivants : (joindre la photocopie)

- DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme professionnel d'aide soignant
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option services aux personnes
- BAPAAT
- CAP Petite Enfance
- CAPA Services en milieu rural
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Titre assistant de vie aux familles.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES (antérieures à votre situation actuelle)

NATURE DE L'ACTIVITE FONCTION EXERCEE	LIEU DE TRAVAIL ORGANISME EMPLOYEUR	DATES



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

SITUATION ACTUELLE :

Demandeur d'emploi : Oui Non

- Vous êtes inscrit à POLE EMPLOI depuis le
N° Identifiant POLE EMPLOI :
- Vous êtes indemnisé par POLE EMPLOI depuis le :
pour une durée de :
- Vous n'êtes plus indemnisé par POLE EMPLOI depuis le :
- Vous êtes bénéficiaire du RSA Oui Non

(Joindre obligatoirement les justificatifs)

- Partenaire ayant orienté le candidat (POLE EMPLOI...).....

Salarié : Oui Non

- Employeur :
Adresse :
.....
Téléphone Mail
- Fonction exercée dans l'établissement :
- Nature du contrat : précisez (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, contrat aidé ...)
- Date d'entrée dans l'Etablissement :
- Date de fin de contrat : (si temporaire)
- Travaillez-vous à temps complet ? Oui Non
- Si non, quel est votre temps de travail, par semaine :

Participez-vous au financement de votre formation ? Oui Non

<p>A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR :</p> <p>Nom ou raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Téléphone : Fax : E-mail :</p> <p>Personne à contacter, chargée du dossier :</p> <p>Convention Collective :</p> <p>OPCA : <input type="checkbox"/> Unifaf <input type="checkbox"/> Uniformation <input type="checkbox"/> Formahp <input type="checkbox"/> Agefos <input type="checkbox"/> Autre : précisez</p> <p><u>Adresse exacte de facturation</u> :</p> <p>.....</p> <p><i>* Fonction du candidat dans l'établissement :</i></p> <p><i>* Quelles personnes sont accueillies dans l'établissement où travaille le candidat ?</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>*Service ou groupe dans lequel le candidat est affecté (caractéristiques spécifiques du public)</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables (art. 22 -II de la loi 68-690 du 31/07/68). Je me porte candidat(e) à la sélection d'entrée en formation d'Aide médico-psychologique, session 2011.

Fait à le.....
Signature du stagiaire

Signature et cachet de l'employeur



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

POUR LES CANDIDATS SALARIES UNIQUEMENT

(A COMPLETER PAR LE CANDIDAT) :

DESCRIPTION DETAILLEE DE VOTRE FONCTION :



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

**AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR/
ATTESTATION D'EMPLOI
(A compléter par l'employeur)**

Je soussigné.....

Directeur ou Responsable de l'établissement :

Adresse

autorise :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

à suivre la formation d'Aide Médico-Psychologique :

Formation en 23 mois : **du 28 février 2011 au 15 février 2013**



Cette formation se déroulera dans le cadre :

(Cochez la case correspondante)

. d'un Contrat à Durée Indéterminée

. d'un Contrat de Professionnalisation
Durée de date à date :

Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation

. d'un Contrat à Durée Déterminée
Durée de date à date :

. Si contrat aidé :
- Type de contrat : (Précisez)

- Durée de date à date :

- Renouvellement :

dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à :Heures



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

**CONFIRMATION D'AUTORISATION
DE L'EMPLOYEUR**
Financement acquis
(A compléter par l'employeur)

Je soussigné.....
Directeur ou Responsable de l'établissement :

.....
Adresse

.....
autorise :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

à suivre la formation d'Aide Médico-Psychologique :

- Formation en 23 mois : **du 28 février 2011 au 15 février 2013**

Cette formation se déroulera dans le cadre :

(Cochez la case
correspondante)

. d'un Contrat à Durée Indéterminée

. d'un Contrat de Professionnalisation
Durée de date à date :

Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation

. d'un Contrat à Durée Déterminée
Durée de date à date :

. Si contrat aidé :
- Type de contrat : (Précisez)

- Durée de date à date :

- Renouvellement :

dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à :Heures



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

A remplir impérativement par l'employeur :

en fonction d'AMP (1/2 temps minimum)

↓
1^o année
(2^{ème} semestre)

↓
1 stage de 140 heures

non fonction d'AMP

↓ ↓
1^o année 2^o année
(2^{ème} semestre) (1^{er} semestre)

↓
1 stage
de 420 heures

↓
1 stage
de 420 heures

(hors établissement employeur avec public différent)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR (coût de la formation : 5700 €) :

- Plan de formation
 - CIF
 - Autre (précisez).....
- (cocher la case correspondante SVP)

En cas de financement autre que le plan de formation de l'entreprise, veuillez joindre une photocopie de la prise en charge :

- de l'OPCA (en cas de CIF, Contrat de Professionnalisation...)
- et/ou de la DDTE.

- Si la prise en charge des frais de formation n'est que partielle, veuillez préciser les montants par année :

.....

- Dans ce cas précis, quel sera le mode de financement complémentaire :

-Montant :
- Montant :

Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.

Fait à, le

Signature du stagiaire

Cachet et signature de l'employeur



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE

FORMATION D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Formation initiale en 12 mois : du 31 janvier 2011 au 17 février 2012

Toulouse

Tarbes

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

(Ce formulaire ne concerne que les candidats en voie initiale)

NOM – PRENOM

ADRESSE :

.....

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION (5700 €)

- Congé Individuel de Formation *.....

Montant :

- Autre financement *(précisez).....

Montant :

*Si la prise en charge des frais de formation n'est que partielle, veuillez préciser quel sera le mode de financement complémentaire :

.....

Montant :

*Veuillez joindre obligatoirement une photocopie de la prise en charge

- Financement Région Midi-Pyrénées.....

Si vous êtes non salarié(e), inscrit(e) comme demandeur d'emploi ou en poursuite de cursus scolaire, la Région Midi-Pyrénées prend en charge vos frais de scolarité. Vous n'avez aucune démarche à effectuer, la prise en charge s'effectue automatiquement.

Fait à, le

Signature du stagiaire



Fonds social européen
Formation susceptible d'être
co-financée par le FSE



Vous avez réussi le concours **d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide médico-psychologique** et vous allez entrer en formation dans une Ecole de Midi-Pyrénées.

La Région Midi-Pyrénées prend en charge vos frais de scolarité si vous êtes non salarié(e) et ne bénéficiez d'aucune autre source de financement (POLE EMPLOI, FONGECIF, OPCA...)

De plus, la Région peut vous octroyer **une rémunération** si vous répondez aux conditions suivantes :

- Vous êtes inscrit à POLE EMPLOI en tant que demandeur d'emploi
- Vous êtes sorti de formation initiale depuis plus d'un an
- Vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat
- Vous ne percevez pas d'indemnité de chômage
- Vous n'avez pas suivi de formation qualifiante financée sur fonds publics dans les 12 derniers mois

Si vous pensez être éligible, votre école vous aidera à constituer un dossier de demande de rémunération à adresser à l'ASP (ex. CNASEA) qui gère les rémunérations pour la Région.

Si vous n'êtes pas éligible à une rémunération, vous pouvez faire une **demande de bourse**, octroyée sous condition de ressources. Pour ce faire connectez-vous sur le site de la Région à l'adresse suivante :

www.formation.midipyrenees.fr

Rubrique « La formation en région Midi-Pyrénées »